

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de Châteaubernard (Charente)

Séance du 18/01/2018

Date de la convocation
12/01/2018

Date d'affichage
12/01/2018

L'an 2018, le 18 Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubernard, régulièrement convoqué, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre-Yves BRIAND, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	27

Présents : M. BRIAND Pierre-Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. LIAUD Eric, Mme ROY Karine, M. OURTAAU Philippe, Mme DAGNAUD Pierrette, M. GOURGUES Christophe, M. GAUTHIER Didier, M. OURTAAU Patrick, Mme BALUTEAU Pascale, M. DOUBLET Jean-Pierre, Mme LANCERON Bernadette, M. DERAND Michel, Mme VALENTE Aline, M. ETEVENARD Marc, Mme BEAUDOIN Bettina, M. PLACERAUD Jean-Michel, Mme BRISSON Marie-Christine, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, Mme FEITO Laetitia

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ARNEAU Christine à Mme GOMBAUD Christel, Mme ROUMEAU Angélique à M. OURTAAU Patrick, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme PEREIRA Ana à M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MEUNIER Jean-Luc à Mme FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : Mme PETIT Dominique

SOMMAIRE

- 2018_01_01 Fixation de l'indemnité représentative de logement 2017 pour les instituteurs directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction
- 2018_02_02 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Agence Technique de la Charente
- 2018_01_03 Ouverture de crédits
- 2018_01_04 Cession de matériels services techniques

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_01_01

Fixation de l'indemnité représentative de logement 2017 pour les instituteurs directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article R 212 9 du code de l'éducation Monsieur le **Préfet doit fixer le montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) due aux instituteurs** ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Toutefois, préalablement à la fixation de cette indemnité, l'avis des conseils municipaux des communes concernées et celui du conseil départemental de l'Education Nationale doivent être recueillis.

Lors de sa séance du 15 novembre 2017, le Comité des Finances Locales a reconduit à l'identique à celui de 2016, le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs (D.S.I.) soit 2 808 € pour 2017.

Le comité des finances locales a également réaffirmé son souhait de modération de limitation de la hausse de l'IRL, décidée par les préfets afin de ne pas alourdir les charges pesant sur les budgets communaux.

En conséquence, il est proposé de procéder à la reconduction à l'identique du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2017, soit un montant de base de l'IRL de 2 185 €

A titre d'information, le montant de l'I.R.L. de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal (différentiel entre le montant de l'I.R.L. majorée de 25 % - 2 731 € - et le montant unitaire de la D.S.I.).

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Fixe le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2017 à 2 185 €.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2018_02_02
Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Agence Technique de la Charente

La ville de Châteaubernard adhère à l'ATD16. Depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2017 et la modification de ses statuts, il appartient au conseil municipal de délibérer pour désigner un(e) délégué(e) titulaire et d'un(e) délégué(e) suppléant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de reprendre les élus désignés à l'ATD 16 et au SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication) préalablement à la modification des statuts, à savoir

- Le délégué à l'ATD 16 : M Pierre Yves BRIAND en qualité de titulaire
- Le délégué au SDITEC (aujourd'hui regroupé avec l'ATD 16) : M. Christophe GOURGUES en qualité de suppléant

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Désigne comme représentants à l'ATD16 :

- Monsieur Pierre Yves BRIAND en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Christophe GOURGUES en qualité de délégué suppléant.

Vote
A la majorité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

D. n° 2018_01_03
Ouverture de crédits

Le calendrier budgétaire pour l'année 2018 fixe la date de présentation du projet de budget primitif avant le 15 avril 2018.

Afin de permettre la continuité des services entre les deux exercices budgétaires et de répondre à des besoins urgents, il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivantes :

BP 2018

section d'investissement dépenses

Objet	Besoin	Imputation comptable	Ouverture crédit
Fond documentaire médiathèque	7 000,00 €	0600/2188/321	7 000 €
Démolition immeuble 33 Rue Fernand Guionnet et réfection mur mitoyen	28 400,00 €	0310/2115/824	29 000 €
Démolition immeuble 7 Rue Edmond Camus et réfection mur mitoyen	21 640,00 €	0310/2112/824	22 000 €
			58 000 €

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise les ouvertures de crédits dans les conditions évoquées ci-dessus.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

D. n° 2018_01_04
Cession de matériels services techniques

Il a été proposé, à l'ensemble du personnel municipal, la vente au plus offrant deux matériels des services techniques hors d'usage

- 1. Tracteur Kubota BX 2200 Cabine avec coupe et bac**
Acquisition en 2004
Nombre d'heures d'utilisation 2 202 h
Valeur vénale 1 500 €

2. Micro tracteur tondeuse John Deere 4200

En pièces détachées

Année d'acquisition 2000

Nombre d'heures d'utilisation 8 250 h

Valeur vénale 500 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de céder ledit matériel à Monsieur Fabrice CHARPENTIER qui a fait la seule proposition à savoir

- 1 600 € pour le Tracteur Kubota BX 2200 Cabine avec coupe et bac
- 500 € pour Micro tracteur tondeuse John Deere 4200

Le Conseil Municipal,
Ayant ouï le Maire en son exposé,
Après en avoir délibéré,

Autorise la cession de matériel à Monsieur Fabrice CHARPENTIER dans les conditions suivantes :

- 1 500 € pour le Tracteur Kubota BX 2200 Cabine avec coupe et bac
- 600 € pour le Micro tracteur tondeuse John Deere 4200